



Grossesse + heures complementaires

Par **myrtille95_old**, le **06/09/2007 à 10:29**

bonjour, enceinte de 5 mois passés, je travaille a mi-temps (en congé parental).r
ma convention collective prévoit:r
[fluo]A partir du quatrième mois de grossesse, toute salariée sera autorisée à arriver le matin un quart d'heure après et à sortir le soir un quart d'heure avant le reste du personnel, sans perte de salaire. Toutefois, il peut être convenu entre la salariée intéressée et son employeur un aménagement différent de cette demi-heure.[/fluo]
r
net aussi pour les temps partiels:r
[fluo]Lorsqu'elles sont prévues au contrat, les heures complementaires pourront être effectuées dans la limite de 20 % de la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail mentionnée audit contrat.[/fluo]
r
r
ma question:r
nla 1/2h auquel je j'ai droit peut-elle etre compté dans les heures complementaires?
r
npar exemple, hier au lieu de terminer a 17h15 (sans la 1/2h ou 16h45 avec...), j'ai fini a 18h30
r
net aujourd'hui idem au lieu de 17h15, j'ai fini a 18h45.
r
ncomment je compte le nb d'heures complementaires et a quels taux?
r
nmerci de votre aide